

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 26 JUIN 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Mardi Vingt-Six du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ETAIENT PRESENTS** : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – MM. Jocelyn CUIRASSIER – Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – M. Jean-Pierre WILLIAM – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET.

**ETAIENT ABSENTS** : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mme Ghislaine GISORS – Mme Paulette LAPIN (excusée – pouvoir donner à M. Jean-Claude CHRISTOPHE) – MM Solaire COCO (excusé ; pouvoir donné à M. Jocelyn CUIRASSIER) – Jean-Pierre DAUBERTON (excusé) – Mme Christiane GANE – MM. Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

**Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

**CM-2018-3S-CCAS-50**

**RENOUVELLEMENT DE  
L'ADHÉSION DE LA VILLE DU  
GOSIER À L'ASSOCIATION DES  
ÉLUS CONTRE LES VIOLENCES  
FAITES AUX FEMMES**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** la proposition de renouvellement d'adhésion présentée par l'association des élus contre les violences faites aux femmes ;

**Considérant** la volonté de la municipalité de réaffirmer que la lutte contre les violences faites aux femmes constitue une priorité ;

**Considérant** les crédits correspondants inscrits annuellement au budget de la Commune ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

- Article 1 :** De renouveler l'adhésion à l'association des élus contre les violences faites aux femmes.
- Article 2 :** De prendre en charge la cotisation annuelle correspondante, soit cinq cents euros (500 €), au titre de l'année 2018.
- Article 3 :** D'autoriser le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.
- Article 4 :** D'imputer la dépense au budget de l'exercice considéré de la Commune.
- Article 5 :** La directrice générale des services et la trésorière sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le

**09 JUIL. 2018**

Et publication ou notification  
le

**09 JUIL. 2018**

**Fait et délibéré à Gosier, le 26 juin 2018**

**Pour extrait certifié conforme**

**P/o Le Maire empêché  
Le Premier Adjoint**

**- José SEVERIEN**



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Renouvellement de l'adhésion de la ville du Gosier à l'association des élus contre les violences faites aux femmes

---

Date de transmission de l'acte : 09/07/2018

Date de réception de l'accusé de  
réception : 09/07/2018

---

Numéro de l'acte : CM20183SCCAS50 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20180626-CM20183SCCAS50-DE

---

Date de décision : 26/06/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes  
9.1.3. Autres